



Bruxelles, le 31 janvier 2022

CM 1422/22

AVIATION  
ICAO  
CLIMA  
RELEX  
PROCED

**COMMUNICATION**

**PROCÉDURE ÉCRITE**

---

Correspondant: [avia-mar@consilium.europa.eu](mailto:avia-mar@consilium.europa.eu)

Tél./Fax: +32 2 281 8212

---

Objet: Déclaration sur le développement durable et la décarbonation de l'aviation  
(Déclaration de Toulouse)  
– Approbation  
– Fin de la procédure écrite

---

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 1336/22 du 26 janvier 2022 a été clôturée le 31 janvier 2022 et que toutes les délégations ont voté en faveur de l'approbation de la Déclaration sur le développement durable et la décarbonation de l'aviation (Déclaration de Toulouse), dont le texte figure dans le document 5415/22 ADD1. Toutes les délégations ont également confirmé leur accord pour que, si des ajustements au texte de la déclaration sont nécessaires afin de s'assurer d'un plus large soutien, le texte de la déclaration puisse être adapté à condition que les changements n'affectent ni l'essence ni l'objectif du texte.

La déclaration de Toulouse sur le développement durable et la décarbonation de l'aviation est donc approuvée.